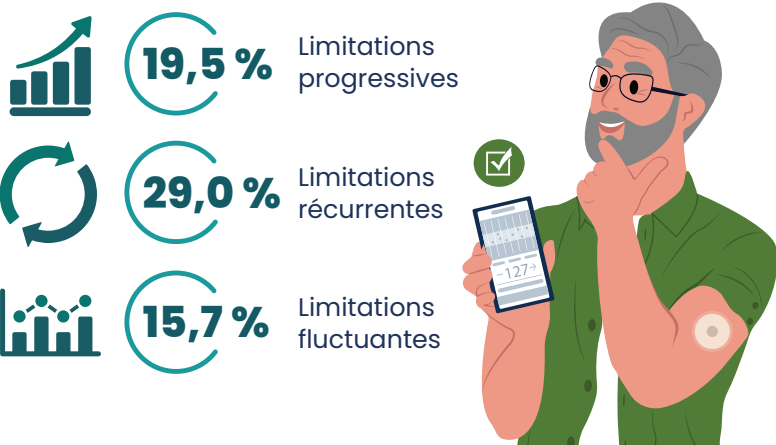


INCAPACITÉS DE TYPE DYNAMIQUE, 2022



Les incapacités sont souvent perçues comme un état persistant, qui ne change pas au fil du temps. Cependant, de nombreuses personnes les vivent différemment. Certaines personnes ont des incapacités que l’on peut décrire comme dynamiques, et connaissent des limitations qui fluctuent, s’aggravent, s’améliorent ou surviennent par épisodes intermittents.

En 2022, parmi les Canadiennes et Canadiens âgés de 15 et plus ayant une incapacité, **35,2 %** avaient des limitations constantes, alors que **64,2 %** avaient une **incapacité de type dynamique**, c’est-à-dire que leurs limitations étaient progressives, récurrentes ou fluctuantes¹.



Parmi les personnes ayant une incapacité, les incapacités de type dynamique étaient **plus courantes...**

...chez **les femmes+** que chez **les hommes+**²

Catégorie	Pourcentage
Femmes+	66,5 %
Hommes+	61,3 %

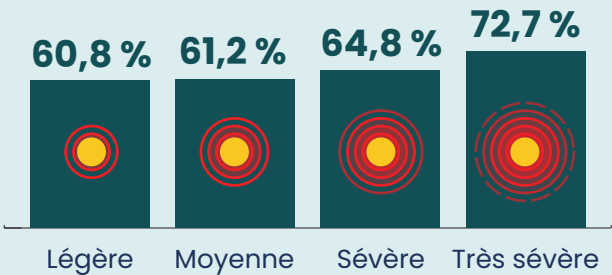
... et chez les **personnes de 25 à 64 ans**



72,7 % des personnes ayant une incapacité très sévère et **70,7 %** de celles ayant plus de trois types d’incapacité avaient une incapacité de type dynamique

Prévalence des incapacités de type dynamique selon...

La sévérité de l’incapacité



Le nombre de différents types d’incapacité



Chez les personnes ayant une incapacité de type dynamique, la durée des périodes sans limitations variait d’une personne à l’autre



50,5 %
Un mois ou plus



5,2 %
Une à trois semaines



9,8 %
Jours



8,7 %
Heures



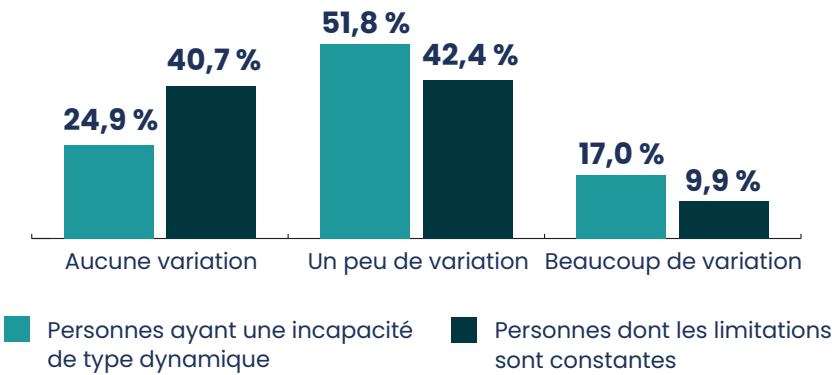
25,5 %
Aucune période sans limitations

Périodes sans limitations



La **mesure** dans laquelle les personnes étaient limitées dans leurs activités était plus susceptible de varier chez les personnes ayant une incapacité de type dynamique que chez celles dont les limitations sont constantes

Variation du degré de limitation



1. Les limitations peuvent être progressives (la capacité de la personne à effectuer ses activités quotidiennes se détériore avec le temps), récurrentes (la personne connaît des périodes d’un mois ou plus sans aucune limitation, durant lesquelles sa capacité à effectuer ses activités quotidiennes s’améliore, reste stable ou varie), ou fluctuantes (la personne ne connaît pas de périodes d’un mois ou plus sans limitations, mais sa capacité à effectuer ses activités quotidiennes varie). Pour en savoir davantage sur les catégories d’incapacité, voir le rapport « Les dynamiques de l’incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes ».

2. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes ainsi que certaines personnes non binaires, alors que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes ainsi que certaines personnes non binaires.

Note : L’Enquête canadienne sur l’incapacité vise les Canadiennes et Canadiens âgés de 15 ans et plus dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d’un problème de santé ou d’une condition à long terme.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l’incapacité, 2022.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l’Industrie, 2025

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-79490-7